

REVITALISATION DU CENTRE-VILLE

RÉNOVATION FAÇADES CENTRE HISTORIQUE & CÔTÉ TARN

PERMIS DE LOUER

AIDES & JEU POUR LES COMMERCES



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Rénovation façades du Centre historique & côté Tarn.

QUI EST CONCERNÉ ?

- ✓ Propriétaires d'immeubles de + 15 ans à usage d'habitation ou mixte (habitation + commerce) situés dans le centre "ancien" de Villemur.

POUR QUELS TRAVAUX ?

- ✓ Ravalement complet de façades et pignons (voie publique), + Remplacement avec rénovation des éléments défectueux ou dégradés.

COMBIEN ?

Côté Tarn : **60%** du montant du devis TTC présenté.

Centre historique : **35%** du montant du devis TTC présenté.

COMMENT FAIRE ?

Dossier à déposer en mairie auprès de :

Fabien PEYRANNE | f.peyranne@mairie-villemur-sur-tarn.fr

Tél. 05 61 37 61 20 | Port. 06 23 73 33 09



DE QUOI S'AGIT-IL ?

**AUTORISATION DE LOUER
DANS LE CENTRE HISTORIQUE**
(de la rue de la Bataille au bout des allées Charles de Gaulle)

POURQUOI ?

- ✓ Lutter contre l'insalubrité et la dégradation du patrimoine bâti,
- ✓ Améliorer le marché locatif de la ville,
- ✓ Assurer un logement digne aux locataires.

COMMENT FAIRE ?

- ✓ CERFA 15652*01 (à télécharger, ou à retirer en mairie),
- ✓ Diagnostics obligatoires,
- ✓ Dossier complet à déposer en mairie ou envoi par voie postale en recommandé,
- ✓ Visite de contrôle pour évaluer le logement.
- ✓ Délivrance du permis, avec réserves ou non.

Délai : 30 jours

LES AVANTAGES PROPRIÉTAIRES

- ✓ Être certain que son bien ne se dévalorise pas et maintien de sa valeur locative,
- ✓ Mise en relation du loueur indépendant avec les personnes en recherche de logement.

LES AVANTAGES LOCATAIRES

- ✓ L'assurance d'avoir un logement décent et sécuritaire.

LES AVANTAGES POUR LA VILLE

- ✓ Disposer d'un parc locatif de qualité dans la commune et donc attirer des nouvelles populations,
- ✓ Limiter le risque lié à l'habitat dégradé (incendie, accident, etc.) et garantir la sécurité des habitants.

AIDES INSTALLATION NOUVEAUX COMMERCES REPRISE ACTIVITÉ OU CRÉATION

QUE FAISONS-NOUS ?

- ✓ Aide aux loyers (aide mensuelle versée directement au propriétaire du local commercial pendant 12 mois maximum). *Sauf si cessation d'activité.*

POUR QUI ?

- ✓ Nouveaux commerçants de proximité (surface de moins de 150 m², rive droite et gauche).

COMMENT L'OBTENIR ?

- ✓ Dépôt de dossier en mairie,
- ✓ Commission municipale pour attribution.

RIVE GAUCHE

JUSQU'À
25%
DU LOYER
PLAFOND 150€/MOIS

RIVE DROITE

JUSQU'À
50%
DU LOYER
PLAFOND 300€/MOIS

TAXE LOCAUX VACANTS

Application dès le 1^{er} janvier 2022 de la taxe sur les friches commerciales (taxe destinée aux locaux commerciaux vacants).

+ d'infos : Fabien Peyranne
f.peyranne@mairie-villemur-sur-tarn.fr

AIDE MISE AUX NORMES

CUMULABLE AVEC L'AIDE NOUVEAUX COMMERCES

QUE FAISONS-NOUS ?

- ✓ La municipalité versera une aide aux commerces pour réaliser des travaux de mise aux normes concernant : l'accessibilité, la sécurité, l'agencement et enseigne (achat de mobilier exclu).

JUSQU'À
500€
MAXIMUM

Une fois/an/commerce

"Boutiques Ephémères"

DESTINÉES À UNE VOCATION CULTURELLE,
TOURISTIQUE ET SAISONNIÈRE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

- ✓ Mettre en relation les propriétaires de locaux vacants du centre historique et des artisans d'art.
- ✓ Aide pour le propriétaire de 200€/mois pendant 6 mois.
- ✓ Coût pour l'artisan d'art : dépenses de fluides : eau, électricité, téléphonie et internet,
- ✓ Permet de limiter la vacance locative.

MISE EN PLACE D'UN
JEU GRATUIT
DANS COMMERCES PARTICIPANTS
OUVERT À TOUS !

TOUS LES MOIS À PARTIR DE NOVEMBRE 2020
230€ OFFERTS
EN BONS
D'ACHAT

CHEZ QUELS COMMERCANTS ?

- ✓ Tous commerces de proximité avec point de vente (hors galeries marchandes et grandes surfaces),
- ✓ Restaurants, Restauration rapide et Brasseries.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- ✓ Bulletin à compléter dans un des commerces participants,
- ✓ Bulletins également disponibles en mairie (un bulletin/personne/mois),

TIRAGE AU SORT
1 FOIS / MOIS

À GAGNER !

- ✓ 3 gagnants/mois (financés par la municipalité).

Les bons d'achat sont à utiliser dans les commerces participants.

GAGNANT 1

TOUS LES MOIS À PARTIR DE NOVEMBRE 2020
100€ OFFERTS
EN BONS
D'ACHAT
10 bons d'achat de 10€

GAGNANT 2

TOUS LES MOIS À PARTIR DE NOVEMBRE 2020
80€ OFFERTS
EN BONS
D'ACHAT
8 bons d'achat de 10€

GAGNANT 3

TOUS LES MOIS À PARTIR DE NOVEMBRE 2020
50€ OFFERTS
EN BONS
D'ACHAT
5 bons d'achat de 10€

Mairie de Villemur-sur-Tarn
Place Charles Ourgaut
31340 Villemur-sur-Tarn
www.mairie-villemur-sur-tarn.fr
Tél. 05 61 37 61 20

